

sion. Mais, entre-temps, ces exploitants se trouvent toujours en face du même dilemme qui s'aggrave. Si nous nous intéressons véritablement à la question des programmes canadiens, comme la plupart d'entre nous, il faut reconnaître immédiatement la gravité de la situation. Si un exploitant était contraint, sous les pressions économiques de ses rivaux, d'exploiter un service de télévision par câbles et d'abandonner ou, loin de l'étendre, de réduire son service de télévision existant, songeons qu'un service de télévision par câbles comporte une plus grande part de programmes américains, l'on peut concevoir la gravité du problème qui se pose non seulement aux exploitants de services de télévision, mais à l'ensemble du pays.

Je dis qu'il faut prendre une décision le plus tôt possible en matière de politique de radiodiffusion. Il le faudrait, non pas seulement parce que c'est mon opinion, mais pour accepter une des recommandations fondamentales de la Commission Fowler. Les services de télévision par câbles devraient être placés sur un pied d'égalité avec la radiodiffusion en matière de réglementation de leur « contenu » pour les faire tomber sous le coup des règlements s'appliquant à la radiodiffusion. Inutile que j'approfondisse ma conclusion vu que j'ai envisagé toutes les conséquences de l'état de choses que j'ai exposé.

Je tiens à parler à cet égard de l'engagement du premier ministre, en réponse à une question que j'ai posée, et qui figure à la page 37 du compte rendu du jeudi 20 janvier 1966. En haut de la page 38, le premier ministre a dit:

Monsieur l'Orateur, je crois pouvoir donner à mes honorables amis l'assurance que le Parlement étudiera la radiodiffusion avant que l'on prenne une décision définitive.

Le premier ministre n'est pas homme à dire une chose comportant un sous-entendu qu'il ne cherche pas à communiquer. Le sous-entendu de ces paroles évidemment c'est que lorsque le gouvernement rendra une décision en matière de politique de radiodiffusion, il saisira la Chambre de l'affaire peut-être au moyen d'un rapport, pour que celle-ci puisse exprimer des opinions, proposer des amendements ou des modifications avant que la décision définitive soit prise, décision qui modifiera de fond en comble la politique actuelle ou engagera le pays à en suivre une nouvelle.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je ne veux pas chercher querelle au député et je ne crois pas non plus qu'il m'impute cette intention, mais il admettra sûrement que la déclaration du premier ministre ne saurait empêcher le gouvernement de prendre des décisions vis-à-vis de certains

cas isolés et tout à fait urgents, sans qu'il lui soit nécessaire de présenter toute la politique d'un coup. Je tiens à formuler mon opposition à ce sujet afin qu'on n'allègue pas la mauvaise foi.

L'hon. M. Fulton: Naturellement, c'est une question de bonne foi. Je crois avoir donné une interprétation raisonnable aux paroles du premier ministre. Le gouvernement doit assumer la responsabilité des décisions prises de jour en jour au fur et à mesure des situations qui se présentent. Je suis d'avis que le gouvernement nous trouvera raisonnables à ce sujet. J'étais en train de parler d'une politique d'ensemble, en matière de radiodiffusion et de télévision, pouvant engager le pays dans des décisions de longue portée qu'il serait impossible d'annuler plus tard et donner lieu à des situations que l'on ne saurait modifier ensuite, et tout cela avant que le Parlement ait eu la chance d'étudier la question dans son ensemble.

L'hon. M. Pickersgill: Avec la réserve que j'ai faite, j'admets l'interprétation de l'honorable représentant.

L'hon. M. Fulton: Je suis heureux que nous nous entendions sur ce point. Le ministre admettra, j'espère, que je n'exagère pas en disant qu'une décision s'impose sans retard, et cela pour les raisons que j'ai indiquées, et pour bien d'autres qu'on pourrait aussi invoquer.

Le troisième point que je veux aborder dans le cadre de ce poste d'ordre général est le problème, connexe à la pension pour les employés des chemins de fer Nationaux, dont le ministre est responsable devant la Chambre. Ces employés se trouvent, dans l'ensemble du pays, devant une difficulté que le gouvernement a créée presque de propos délibéré. Je veux parler du problème auquel patrons et employés font face en voulant adapter leurs régimes de pensions actuels aux circonstances découlant de l'adoption du nouveau régime de pensions du Canada. A mon avis, le gouvernement s'expose aux plus dures critiques pour s'être inconsidérément déchargé sur le pays, sur les employeurs et sur les employés, du soin de résoudre ce problème.

Le gouvernement a dit: Voici le régime de pensions du Canada, tirez-en le meilleur parti possible; nous allons l'adopter et vous l'imposer avant que vous puissiez aplanir les grandes difficultés qu'il vous suscitera par rapport aux régimes existants. Les cheminots du National-Canadien, notamment, connaissent déjà ces difficultés et, comme la question relève de la négociation, la situation deviendra intenable dans le domaine des relations ouvrières. J'ai reçu, comme nombre